Plan stratégique 2014

EN MATIÈRE DE

politique linguistique

Commission de toponymie

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Secrétariat à la politique linguistique

Québec

Internet : toponymie.gouv.qc.ca
www.cslf.gouv.qc.ca
www.oqlf.gouv.qc.ca
www.spl.gouv.qc.ca

Le contenu de cette brochure a été préparé
par la Commission de toponymie,
le Conseil supérieur de la langue française,
l'Office québécois de la langue française
et le Secrétariat à la politique linguistique.

Dépôt légal : 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
© Gouvernement du Québec, 2009
ISBN 978-2-550-57322-7
978-2-550-57321-0 (PDF)

Québec, le 19 novembre 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, j'ai le plaisir de déposer le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014*. Ce plan engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique, lesquels relèvent tous de ma responsabilité.

La langue française est une valeur fondamentale de la société québécoise et elle est au cœur de son identité. Ce plan stratégique énonce les priorités d'action des organismes linguistiques et s'inscrit, plus globalement, dans la vision stratégique d'ensemble de l'action gouvernementale visant à promouvoir l'usage du français au Québec. Je souscris entièrement aux orientations qui sont énoncées dans ce document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

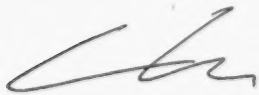

Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
et ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française

Québec, le 3 août 2009

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
et ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est, 1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous transmettre officiellement, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014* qui guide l'action des organismes linguistiques sous votre responsabilité et qui sont chargés, conformément à leur mandat respectif, de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise.

Ce plan stratégique énonce les grandes orientations que privilégieront les organismes linguistiques au cours des cinq prochaines années. Il a été élaboré conjointement par la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

France Boucher
Présidente-directrice générale
de l'Office québécois de la langue française
et Présidente par intérim de la Commission de toponymie

Conrad Ouellon
Président
du Conseil supérieur de la langue française

Jacques Gosselin
Sous-ministre associé
responsable de l'application de la politique linguistique

Table des matières

Présentation 6

La mission 6

La vision 7

Le contexte et les enjeux 7

Les choix stratégiques 10

Annexe : Tableau synoptique du *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014* 26

PRÉSENTATION

La Charte de la langue française est au cœur de la politique linguistique québécoise. D'une portée plus large que les lois linguistiques qui l'ont précédée, la Charte réaffirme, depuis plus de trente ans, la volonté québécoise de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique, celle par laquelle s'exprime la vitalité sociale, culturelle, intellectuelle et économique du Québec.

La Charte de la langue française est complétée par une dizaine de règlements et par deux grandes politiques gouvernementales : l'une encadre l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration et l'autre, l'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications employées au gouvernement.

D'autres actions gouvernementales visent également à assurer la pérennité et le rayonnement du fait français au Québec dans des secteurs qui, tels l'éducation, la culture ou l'immigration, par exemple, jouent un rôle décisif pour l'avenir linguistique du Québec. De ce fait, plusieurs ministères et organismes québécois travaillent à la promotion et à l'épanouissement de la langue française. Leurs interventions sont complémentaires à celles des organismes responsables de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et plus directement liées à la Charte de la langue française.

LA MISSION

Les organismes linguistiques ont pour mission de promouvoir le français, langue officielle du Québec, et de veiller à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

La **Commission de toponymie (CT)** est responsable de l'inventaire, de la conservation, du traitement, de l'officialisation et de la diffusion des noms géographiques du Québec.

Le **Conseil supérieur de la langue française (CSLF)** fournit des avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisit de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.

L'**Office québécois de la langue française (OQLF)** est responsable de la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi que de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie; il assure le suivi de la situation linguistique du Québec et veille au respect de la Charte de la langue française.

Le **Secrétariat à la politique linguistique (SPL)** assiste la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et coordonne la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, en supervise les modifications et assure la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique.

LA VISION

L'action des organismes linguistiques concrétise la volonté de la société québécoise de vivre en français au Québec dans un contexte de diversité et d'ouverture sur le monde.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Le français, langue officielle du Québec, est une valeur fondamentale de la société québécoise. Le Québec, seule province canadienne dans laquelle la majorité de la population est de langue maternelle française, s'est doté depuis plus de trente ans d'une politique linguistique afin de promouvoir l'utilisation du français comme langue commune de la vie publique, dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée où domine la langue anglaise.

Ainsi que le confirment les données du recensement de 2006, la population québécoise tend à se diversifier sur le plan linguistique. Cela résulte notamment de la baisse marquée de la fécondité des francophones qui s'est amorcée dans les années 60, du vieillissement conséquent de la population, plus particulièrement celle de langue française, et de l'augmentation du nombre d'immigrants n'ayant pas le français comme langue maternelle[1].
Ce phénomène est plus perceptible sur l'île de Montréal où sont concentrées les personnes de langues maternelles autres que française[2].

Aussi l'avenir démolinguistique du Québec, particulièrement dans la région de Montréal, dépend à long terme non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais aussi de l'attrait exercé par le français auprès des personnes dont il n'est pas la langue maternelle dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cela est d'autant plus important que, pour faire face au vieillissement de la population et à la faible natalité ainsi qu'à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec.

Outre ces enjeux liés à l'évolution démolinguistique de la population québécoise, il y a également lieu de souligner ceux qui résultent des pressions de la mondialisation et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dont les effets, favorables à l'utilisation de l'anglais, se font sentir dans différents secteurs de la vie publique, notamment le travail, le commerce et les affaires ainsi que la recherche, et ce, plus particulièrement sur l'île de Montréal.

Ces changements posent aussi des défis au regard de la maîtrise du français. Que ce soit dans le milieu scolaire ou dans les différentes sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences de compétence et de qualité linguistiques. En conséquence, il importe d'adapter les outils linguistiques, terminologiques et toponymiques.

---

1. Ainsi, entre 2001 et 2006, la proportion de la population québécoise ayant le français comme langue maternelle a légèrement diminué pour se situer à un peu moins de 80 %. Celle de langue maternelle anglaise est demeurée à peu près stable à 8,2 %. Quant à la proportion de personnes ayant une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle (langue tierce), elle a connu une forte croissance passant de 10,3 % en 2001 à 12,2 % en 2006.

2. Au Québec, en 2006, 52,9 % de la population de langue maternelle anglaise et 65,2 % de celle de langue tierce vivaient sur l'île de Montréal. Ainsi, en 2006, on dénombrait sur l'île de Montréal 49,8 % de personnes de langue maternelle française, 17,6 % de personnes de langue maternelle anglaise et 32,6 % de personnes d'autres langues maternelles.

C'est à la lumière de ces constats, qu'en mars 2008, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a rendu public un plan d'action sur cinq ans intitulé *Réussir ensemble en français* dont les mesures visent à donner un nouvel élan à la francisation des entreprises, à promouvoir l'utilisation de la langue française dans les commerces afin de mieux servir les consommateurs et à valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec. Ce plan s'ajoute aux mesures prises par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour favoriser la réussite des élèves en français ainsi qu'à celles mises en œuvre par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles pour faciliter la francisation des immigrants.

La première mesure du plan d'action *Réussir ensemble en français* prévoyait la tenue d'un grand rendez-vous entre l'État, les gens d'affaires et les partenaires socioéconomiques pour soutenir la francisation des entreprises de moins de 50 employés, particulièrement dans la région de Montréal. De cet évènement, qui a eu lieu le 10 octobre 2008, est issue la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, signée par le premier ministre, la présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sept ministres, dont la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, et vingt-cinq représentants du milieu des affaires, des syndicats et de différents secteurs de l'activité économique. Plusieurs mesures préconisées dans cette stratégie ainsi que dans le plan d'action ministériel inspirent le présent plan stratégique.

De façon plus concrète, pour faire en sorte que la population québécoise puisse, dans l'avenir, continuer de s'exprimer, de vivre et de prospérer en français, le *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014* s'articule autour des enjeux suivants :

1) la prépondérance du français dans l'espace public québécois, particulièrement dans la région de Montréal;
2) le développement et la diffusion d'outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins de la société québécoise;
3) l'analyse et l'évaluation optimales de l'évolution de la situation linguistique québécoise;
4) la valorisation et le rayonnement du français et de la politique linguistique québécoise;
5) l'amélioration de la prestation des services aux citoyens et la gestion optimisée des ressources de l'État.

Les choix stratégiques

1

Enjeu

La prépondérance du français dans l'espace public québécois, particulièrement dans la région de Montréal

Orientation

Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public

La Charte de la langue française énonce que le français est « la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires[3] ». Elle fait ainsi du français la langue commune de la société québécoise afin d'y assurer la cohésion sociale.

Toutefois, bien que l'utilisation du français ait progressé en tant que langue du travail, du commerce et des affaires depuis trente ans[4], des difficultés subsistent, particulièrement dans la région de Montréal. En effet, c'est dans ces milieux que les effets des changements découlant de l'évolution démographique, de la mondialisation des économies ainsi que des nouvelles technologies de l'information et des communications sont susceptibles de se faire sentir avec le plus d'acuité au regard de l'usage du français. Une vigilance s'impose donc, et ce, d'autant plus que les importantes mutations que connaissent plusieurs entreprises ne permettent pas toujours d'assurer que les gains réalisés en matière de francisation se maintiendront dans le temps. Ces enjeux posent aussi des défis particuliers à l'administration publique québécoise qui doit jouer un rôle moteur et exemplaire dans la promotion du français.

3. Extrait du préambule de la Charte de la langue française, L.R.Q., chapitre C-11.

4. Ainsi, en 2008-2009, le taux de certification était de 84,7 %.

C'est dans ce contexte que l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique s'attacheront à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action *Réussir ensemble en français* et de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013.

L'action de l'Office visera également à faire progresser les entreprises non certifiées vers la généralisation de l'utilisation du français et il veillera à ce que les entreprises certifiées maintiennent cette généralisation. De plus, il mènera des interventions sectorielles – ou à la source – en vue de résoudre globalement des problèmes de francisation.

L'Office et le Secrétariat à la politique linguistique renforceront leurs interventions visant la généralisation de l'utilisation du français au sein de l'administration publique québécoise. Ainsi, l'Office travaillera à faire progresser les organismes de l'Administration non certifiés vers la généralisation de l'usage du français et à actualiser le contenu de l'intranet linguistique. Quant au Secrétariat, il entreprendra des travaux afin d'actualiser la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Enfin, l'Office québécois de la langue française s'assurera que la durée moyenne de traitement des dossiers de plaintes respecte un délai raisonnable tout en établissant des priorités d'action dans leur suivi.

Les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs découlant de la première orientation du plan stratégique sont les suivants :

AXE 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action *Réussir ensemble en français*. (CSLF, OQLF et SPL)

- État de réalisation des mesures prévues, par organisme

Travailler à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013. (OQLF et SPL)

- État de réalisation des mesures prévues, par organisme

AXE 1.2 La francisation des entreprises

Faire progresser les entreprises non certifiées vers la généralisation de l'utilisation du français. (OQLF)

- Nombre et pourcentage d'entreprises non certifiées ayant franchi au moins une étape déterminante du processus de francisation
  - 70 % des entreprises non certifiées inscrites au 1er avril de chaque année
  - 25 % de celles inscrites au cours de l'exercice

Veiller à ce que les entreprises certifiées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2011 maintiennent la généralisation de l'utilisation du français. (OQLF)

- Pourcentage des rapports triennaux reçus au cours de l'exercice anniversaire de leur certification
  - 80 % des rapports exigibles
- Pourcentage des rapports triennaux validés
  - 75 % des rapports reçus au cours de l'exercice
  - 25 % des rapports reçus au cours de l'exercice précédent
- Pourcentage d'entreprises conformes
  - 70 % des entreprises dont le rapport a été validé

Mener des interventions sectorielles – ou à la source – en vue de résoudre globalement des problèmes de francisation. (OQLF)

- Nombre, nature et objet des interventions
  - Au moins 10 interventions par année

AXE 1.3 La francisation de l'Administration

Faire progresser les organismes de l'Administration vers la généralisation de l'utilisation du français. (OQLF)

- Pourcentage d'organismes certifiés
  - D'ici au 31 mars 2014, 30 % de ceux inscrits au 1er avril 2009

Veiller à l'actualisation du contenu de l'intranet linguistique gouvernemental. (OQLF)

- Nombre de réunions tenues par les comités formés à cette fin
  - Au moins trois réunions par année
- Pourcentage de révision réalisée
  - 25 % du contenu
- Liste des améliorations effectuées

Veiller à la cohérence des actions de l'Administration en matière d'emploi et de qualité de la langue française. (SPL)

- Nombre d'interventions et d'actions de sensibilisation concernant l'application de la politique linguistique gouvernementale
  - 5 interventions par année

AXE 1.4 Le respect de la Charte

S'assurer que la durée moyenne de traitement des dossiers de plaintes respecte un délai raisonnable tout en établissant des priorités d'action dans leur suivi. (OQLF)

- Durée moyenne de traitement des dossiers fermés durant l'exercice et n'ayant pas été suspendus
  - Maximum de 12 mois
- Nombre de priorités
  - Au moins 2 par année

2

Enjeu

Le développement et la diffusion d'outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins de la société québécoise

Orientation

Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

La langue française est une valeur commune de la société québécoise. Elle lui confère son originalité et sa spécificité en Amérique du Nord. La maîtrise de la langue officielle du Québec est un élément qui encourage la pleine participation de tous à la vie culturelle, sociale, économique et politique, et qui concourt à assurer la cohésion sociale.

Il importe que l'école, les milieux de travail et l'ensemble de la société québécoise disposent de la terminologie française dont ils ont besoin et que des outils d'aide à la maîtrise du français soient accessibles de façon à favoriser le remplacement d'une terminologie existante inappropriée, à nommer les nouvelles réalités de la manière la plus adéquate possible et à tenir compte de la diversité linguistique et culturelle qui caractérise de plus en plus le Québec. De même, l'histoire et l'univers culturel du Québec doivent transparaître dans l'espace public, notamment à travers sa toponymie. Dans ce contexte, les organismes linguistiques, en particulier l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie, ont prévu, pour les cinq années du plan stratégique, bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique afin de contribuer à améliorer la maîtrise du français et à enrichir la nomenclature géographique du Québec.

À cette fin, l'Office québécois de la langue française continuera d'enrichir la terminologie en privilégiant les domaines des technologies de l'information et des communications, du développement durable, des sciences et de la santé. Il travaillera à rendre multilingue le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), en donnant la priorité, outre au français, aux autres langues les plus parlées au Québec. Il procédera également à la reconfiguration de l'architecture informatique des outils d'aide à la maîtrise du français qui sont disponibles au public afin de les rendre interopérables. De plus,

l'Office entend maintenir et créer des partenariats au Québec et à l'extérieur pour l'assister dans ses projets d'enrichissement des outils d'aide terminologiques et linguistiques.

Dans la même optique, le Secrétariat à la politique linguistique soutiendra divers projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec.

Enfin, la Commission de toponymie favorisera quant à elle la mise à jour des données toponymiques de certains territoires. Elle privilégiera l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques et s'assurera que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française.

Les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs découlant de la deuxième orientation du plan stratégique sont les suivants :

AXE 2.1 La terminologie de langue française

Enrichir la terminologie en privilégiant les domaines des technologies de l'information et des communications, du développement durable, des sciences et de la santé. (OQLF)

- Nombre de nouveaux termes créés
  - 12 termes par année
- Nombre de nouveaux termes répertoriés
  - 3 500 termes par année

AXE 2.2 Les outils d'aide à la maîtrise du français

Rendre multilingue le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), en donnant la priorité, outre au français, aux autres langues les plus parlées au Québec. (OQLF)

- Liste des langues ajoutées
  - Anglais, espagnol, portugais et italien
- Nombre de termes intégrés selon la langue
- Date de réalisation
  - 31 mars 2012

Reconfigurer l'architecture informatique des outils d'aide à la maîtrise du français afin de les rendre interopérables. (OQLF)

» Outils reconfigurés en priorité
  - La Banque de dépannage linguistique et *Le français au bureau*

» Dépôt du calendrier des travaux
  - 31 mars 2010

» Date de réalisation
  - 31 mars 2014

Créer et maintenir des partenariats au Québec et à l'extérieur du Québec afin d'enrichir les outils terminolinguistiques. (OQLF)

» Nombre de partenariats créés ou maintenus
  - Au moins 12 partenariats d'ici au 31 mars 2014

» Liste des partenariats créés ou maintenus

Soutenir des projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec. (SPL)

» Nombre de projets soutenus

» Statistiques sur leur utilisation

AXE 2.3 La nomenclature géographique

Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires. (CT)

» Répartition des toponymes mis à jour selon les territoires retenus
  - Les territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets
  - Les territoires des parcs nationaux projetés
  - Les territoires habités ou fréquentés par les Micmacs

Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques. (CT)

» Répartition des toponymes diffusés sur le Web selon la langue
  - Patrimoine autochtone

S'assurer que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française. (CT)

» Pourcentage des notes consacrées à la nomenclature de langue française
  - 80 % des notes

3

Enjeu

L'analyse et l'évaluation optimales de l'évolution de la situation linguistique québécoise

Orientation

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec

Le Québec compte une population de plus de sept millions de personnes dont près de 82 % a le français comme langue d'usage[5]. Il regroupe la plus importante population francophone au Canada, puisque près de 91 % des francophones y vivent. Toutefois, les francophones demeurent minoritaires au Canada et sont entourés d'environ 300 millions d'anglophones en Amérique du Nord. Cette situation à elle seule commande la vigilance.

L'examen périodique de la situation linguistique et de l'avenir de la langue française au Québec permet d'observer les mutations intervenues dans la société québécoise qui devient de plus en plus plurielle et diversifiée. En ce début du XXI^e siècle, cet examen devra notamment considérer les bouleversements survenus dans le monde du travail sous la poussée de la mondialisation des économies et du développement constant des technologies de l'information et des communications. Enfin, il s'intéressera également au désir de mobilité professionnelle et d'ouverture sur le monde que manifestent les jeunes Québécoises et Québécois, et qui se traduit, entre autres, par la connaissance de plusieurs langues.

Par ailleurs, les organismes linguistiques, en proposant des analyses et des réflexions sur l'aménagement linguistique québécois, permettront de dégager de nouvelles perspectives ainsi que des priorités d'action afin de faire en sorte que la société québécoise, malgré les défis auxquels elle est confrontée, continue à vivre et à se développer en français.

L'Office québécois de la langue française continuera à remplir le mandat qui lui est confié par la loi de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fera rapport au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

---

5. Il s'agit de la langue la plus souvent parlée à la maison.

Le Conseil supérieur de la langue française contribuera pour sa part à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise. Il s'attachera en particulier à la question de l'adaptation de la politique linguistique aux enjeux des mutations sociales en cours et aux façons d'assurer une plus grande cohésion sociale autour du français, langue commune.

Enfin, le Conseil, l'Office et le Secrétariat à la politique linguistique travailleront chacun à maintenir, à développer et à faire connaître leur savoir-faire en matière d'aménagement linguistique.

Les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs découlant de la troisième orientation du plan stratégique sont les suivants :

AXE 3.1 Le suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec

Remettre au ministre responsable un rapport sur l'évolution de la situation linguistique québécoise. (OQLF)

- » Dépôt du plan de travail
  - 31 mars 2010
- » Dépôt du rapport
  - Au cours de l'exercice 2013-2014

Raffiner l'observation de l'évolution de la situation linguistique. (OQLF)

- » Nombre et objet des études de nature méthodologique diffusées
  - Au moins deux études d'ici au 31 mars 2014
- » Tenue d'un colloque et diffusion des actes
  - D'ici au 31 mars 2013 pour le colloque
  - D'ici au 30 septembre 2013 pour les actes

AXE 3.2 L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise. (CSLF)

- Nombre de prises de position sur l'adaptation de la politique linguistique aux enjeux des mutations sociales en cours et sur les façons d'assurer une plus grande cohésion sociale autour du français, langue commune
- Nombre d'activités menées pour mettre en valeur la maîtrise du français, particulièrement à l'écrit, comme facteur d'employabilité et de participation citoyenne, et pour promouvoir la diversité linguistique dans les communications internationales et supranationales

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique. (CSLF, OQLF et SPL)

- Nombre et objet des partenariats maintenus ou établis, par organisme
- Nombre et objet des études réalisées, par organisme
- Nombre et nature des sujets ayant fait l'objet de veille linguistique (CSLF et SPL)

4

Enjeu

La valorisation et le rayonnement du français et de la politique linguistique québécoise

Orientation

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

Devenue langue officielle du Québec en 1974, la langue française est au cœur de l'identité québécoise et le principal pilier de sa culture. Pour que le français demeure l'instrument commun permettant aux Québécoises et Québécois de toutes origines de dialoguer, d'interagir dans la vie publique, de coopérer et de participer au développement de la société québécoise de demain, il importe de promouvoir et de valoriser la vie en français pour bien marquer que cette langue est celle de notre cohésion sociale. Il faut également sensibiliser toutes les personnes qui vivent au Québec à leurs droits et obligations en ce qui a trait à l'usage de la langue française et reconnaître l'apport remarquable de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises en faveur de la langue française.

Depuis plus de trente ans, le Québec a développé un savoir-faire en matière d'aménagement linguistique et il a acquis une expertise reconnue, souvent sollicitée, en matière d'ingénierie linguistique tout comme en toponymie. Les organismes linguistiques disposent de ressources et d'expertises uniques dans ces domaines. Les actions qu'ils proposent visent à faire rayonner davantage les retombées positives de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise.

Au cours de la période couverte par le présent plan stratégique, les organismes linguistiques s'attacheront dans leurs diverses actions à mieux faire connaître la politique linguistique au Québec ainsi qu'à l'extérieur du Québec. Ils réaliseront ou soutiendront des activités ou des publications pour promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public ainsi que le savoir-faire québécois en matière de toponymie. Ils souligneront annuellement la contribution en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises. Enfin, l'Office québécois de la langue française célèbrera ses cinquante ans d'existence en 2011

et la Commission de toponymie, ses cent ans d'activités de gestion des noms de lieux au Québec en 2012. Ces organismes comptent marquer ces évènements par un programme d'activités particulières.

Les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs découlant de la quatrième orientation du plan stratégique sont les suivants :

AXE 4.1 La politique linguistique québécoise

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec. (CSLF, OQLF et SPL)

- Nombre de rencontres et de conférences, par organisme
- Nombre de programmes et de projets de coopération, par organisme
- Refonte des sites Web
  - 31 décembre 2009 (SPL)
  - 31 mars 2010 (CSLF)

Contribuer au maintien des dispositions de la Charte de la langue française. (SPL)

- Nombre d'interventions effectuées lors de contestations devant différentes instances

AXE 4.2 La sensibilisation à la vie en français

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public. (CSLF, OQLF et SPL)

- Liste d'activités ou de publications réalisées ou soutenues, par organisme
- Mise en place d'une mesure avec des partenaires du secteur des médias francophones (SPL)
  - 31 mars 2010

Souligner, en 2011, les 50 ans d'existence de l'Office. (OQLF)

» Dépôt du programme des activités
  - 31 décembre 2010

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises. (CT, CSLF, OQLF et SPL)

» Liste des prix, des lauréats et des désignations toponymiques commémoratives, par organisme

AXE 4.3 L'expertise toponymique

Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie. (CT)

» Participation à diverses activités
  - Au moins 5 par année

Célébrer, en 2012, les 100 ans d'activités de gestion des noms de lieux du Québec. (CT)

» Dépôt du programme des activités
  - 31 décembre 2011

» Réalisation de l'événement
  - En 2012

5

Enjeu

L'amélioration de la prestation des services aux citoyens et la gestion optimisée des ressources de l'État

Orientation

Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation

Les organismes linguistiques doivent également concourir au renforcement de la modernisation de l'État. Ainsi, il leur revient de proposer des initiatives nouvelles, concrètes et structurantes axées sur la performance et de nature à améliorer la prestation des services aux citoyens. Dans une optique de recherche d'une plus grande efficience et dans un contexte de mobilité accrue du personnel, il importe d'adopter des mesures pour assurer le renouvellement, le maintien et le développement d'un personnel qualifié et motivé, ainsi que l'actualisation et le transfert des savoirs stratégiques.

À cette fin, l'Office québécois de la langue française mettra en place un système informatisé permettant aux citoyens qui utilisent le formulaire électronique ainsi qu'aux personnes inscrites à l'examen de français de suivre en ligne leur dossier. Dans la même optique de modernisation de l'offre de service, il facilitera l'administration à distance des examens de français.

De même, les organismes linguistiques mettront en place des mesures favorisant le développement des compétences des gestionnaires et du personnel, et implanteront des mécanismes permettant l'actualisation et la transmission des savoirs stratégiques et adaptés aux besoins de chaque organisation. De façon plus particulière, l'Office entend implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant.

Les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs découlant de la cinquième orientation du plan stratégique sont les suivants :

AXE 5.1 Le traitement des plaintes

Permettre aux citoyens qui utilisent le formulaire électronique de suivre en ligne leur dossier de plainte. (OQLF)

- » Dépôt du calendrier de mise en place d'un système informatisé
  - 31 mars 2010
- » Date de réalisation
  - 31 mars 2012

AXE 5.2 L'administration des examens de français

Permettre aux personnes inscrites à l'examen de français de suivre en ligne leur dossier. (OQLF)

- » Dépôt du calendrier de mise en place d'un système informatisé
  - 31 mars 2010
- » Date de réalisation
  - 31 mars 2011

Faciliter l'administration à distance des examens de français. (OQLF)

- » Nombre et lieux des séances
  - Au moins 10 séances par année
- » Nombre de personnes présentes aux séances

AXE 5.3 La gestion des compétences et des savoirs

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant. (CSLF, OQLF et SPL)

- » Date d'implantation
  - D'ici au 31 mars 2014

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel. (CSLF, OQLF et SPL)

- » Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation
  - Au moins 2 %
- » Nombre de jours-personnes consacrés à la formation individuelle ou collective

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques. (CSLF, OQLF et SPL)

- » Nombre d'activités de mentorat
- » Nombre de stagiaires
  - Au moins 3 par année

MISSION

Promouvoir le français, langue officielle du Québec, et veiller à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

Enjeu 1

La prépondérance du français dans l'espace public québécois, particulièrement dans la région de Montréal

Enjeu 2

Le développement et la diffusion d'outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins de la société québécoise

Orientations, axes

Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public

AXE 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois

» Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action *Réussir ensemble en français*. (CSLF , OQLF, SPL)

» Travailler à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013. (OQLF, SPL)

AXE 1.2

La francisation des entreprises

» Faire progresser les entreprises non certifiées vers la généralisation de l'utilisation du français. (OQLF)

» Veiller à ce que les entreprises certifiées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2011 maintiennent la généralisation de l'utilisation du français. (OQLF)

» Mener des interventions sectorielles – ou à la source – en vue de résoudre globalement des problèmes de francisation. (OQLF)

AXE 1.3

La francisation de l'Administration

» Faire progresser les organismes de l'Administration vers la généralisation de l'utilisation du français. (OQLF)

» Veiller à l'actualisation du contenu de l'intranet linguistique gouvernemental. (OQLF)

» Veiller à la cohérence des actions de l'Administration en matière d'emploi et de qualité de la langue française. (SPL)

AXE 1.4

Le respect de la Charte

» S'assurer que la durée moyenne de traitement des dossiers de plaintes respecte un délai raisonnable tout en établissant des priorités d'action dans leur suivi. (OQLF)

Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

AXE 2.1

La terminologie de langue française

» Enrichir la terminologie en privilégiant les domaines des technologies de l'information et des communications, du développement durable, des sciences et de la santé. (OQLF)

AXE 2.2

Les outils d'aide à la maîtrise du français

» Rendre multilingue le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), en donnant la priorité, outre au français, aux autres langues les plus parlées au Québec. (OQLF)

» Reconfigurer l'architecture informatique des outils d'aide à la maîtrise du français afin de les rendre interopérables. (OQLF)

» Créer et maintenir des partenariats au Québec et à l'extérieur du Québec afin d'enrichir les outils terminolinguistiques. (OQLF)

» Soutenir des projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec. (SPL)

AXE 2.3

La nomenclature géographique

» Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires. (CT)

» Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques. (CT)

» S'assurer que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française. (CT)

VISION

L'action des organismes linguistiques concrétise la volonté de la société québécoise de vivre en français dans un contexte de diversité et d'ouverture sur le monde.

Enjeu 3	**Enjeu 4**	**Enjeu 5**
L'analyse et l'évaluation optimales de l'évolution de la situation linguistique québécoise	La valorisation et le rayonnement du français et de la politique linguistique québécoise	L'amélioration de la prestation des services aux citoyens et la gestion optimisée des ressources de l'État
d'intervention et objectifs		
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec	Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français	Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation
AXE 3.1	**AXE 4.1**	**AXE 5.1**
Le suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec	**La politique linguistique québécoise**	**Le traitement des plaintes**
» Remettre au ministre responsable un rapport sur l'évolution de la situation linguistique québécoise. (OQLF)	» Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec. (CSLF, OQLF, SPL)	» Permettre aux citoyens qui utilisent le formulaire électronique de suivre en ligne leur dossier de plainte. (OQLF)
» Raffiner l'observation de l'évolution de la situation linguistique. (OQLF)	» Contribuer au maintien des dispositions de la Charte de la langue française. (SPL)	**AXE 5.2**
AXE 3.2	**AXE 4.2**	**L'administration des examens de français**
L'expertise en matière d'aménagement linguistique	**La sensibilisation à la vie en français**	» Permettre aux personnes inscrites à l'examen de français de suivre en ligne leur dossier. (OQLF)
» Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise. (CSLF)	» Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public. (CSLF, OQLF, SPL)	» Faciliter l'administration à distance des examens de français. (OQLF)
» Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique. (CSLF, OQLF, SPL)	» Souligner, en 2011, les 50 ans d'existence de l'Office. (OQLF)	**AXE 5.3**
	» Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises. (CT, CSLF, OQLF, SPL)	**La gestion des compétences et des savoirs**
	AXE 4.3	» Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant. (CSLF, OQLF, SPL)
	L'expertise toponymique	» Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel. (CSLF, OQLF, SPL)
	» Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie. (CT)	» Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques. (CSLF, OQLF, SPL)
	» Célébrer, en 2012, les 100 ans d'activités de gestion des noms de lieux du Québec. (CT)	

Couverture imprimée sur du ChorusArt,
carton recyclé à 50 %,
contenant 15 % de fibres postconsommation
et 100 % recyclable.

Pages intérieures imprimées sur du Enviro100,
papier 100 % postconsommation,
certifié Éco-logo, procédé sans chlore,
FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Québec